



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5483

Convention de partenariat avec l'Institut du Vieillissement, la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINI), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5483 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DU VIEILLISSEMENT, LA VILLE DE LYON ET LE CCAS DE LYON (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

D'ici 2030, près d'un français sur trois aura plus de 60 ans et la part des plus de 80 ans aura doublé. L'isolement des seniors est particulièrement marqué dans les grands centres urbains où un tiers des plus de 65 ans se sentent isolés...Or, l'isolement est un facteur de risque important sur la détérioration de l'état de santé.

La Ville de Lyon, consciente des enjeux du vieillissement promeut déjà une politique volontariste en faveur des personnes âgées et des liens intergénérationnels.

Depuis 2010, elle est membre du réseau d'excellence "Ville Amie des Aînés" de l'Organisation Mondiale de la Santé et participe activement au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés.

La Ville de Lyon et le CCAS portent une action globale de prévention précoce du vieillissement, qui s'adresse à l'ensemble des seniors, soit plus de 97 600 lyonnais de plus de 60 ans.

Cette offre adaptée vise à renforcer les liens sociaux et encourager la mobilité et l'activité physique des seniors. Elle se décline sous la forme de propositions de sorties, voyages, de parcours Enform@Lyon dédiés et d'autres activités en proximité.

Pour inciter les plus de 65 ans, à profiter de l'offre culture et loisirs à leur disposition, la Ville a mis en place une Carte Senior qui permet d'accéder à cette sélection d'événements en accueil privilégié, en entrée libre, ou à un tarif préférentiel et à des horaires adaptés. Plus de 25 000 lyonnais disposent aujourd'hui d'une carte senior.

Le CCAS s'inscrit dans cette dynamique, avec une attention particulière pour les seniors les plus fragiles : il propose des tarifs gradués, selon les ressources, pour les offres de sorties et de voyages, et déploie une offre médico-sociale de soutien dans ses équipements, qui profite également aux seniors des quartiers.

Ainsi l'EHPAD Marius Bertrand propose un accueil de jour pour les seniors atteints d'Alzheimer vivant à domicile ; l'équipe prévention santé, composée d'un médecin coordonnateur et de psychomotriciennes, qui intervient dans les résidences seniors, développe des actions de prévention (atelier gym douce, relaxation, etc...) ouvertes à tous les seniors.

Plus globalement les 15 résidences seniors du CCAS sont les relais sur les arrondissements d'une offre d'actions en faveur du bien vieillir sous forme d'animations et d'ateliers spécifiques.

L'objectif global est de réduire les inégalités sociales de santé, avec une attention particulière aux seniors isolés.

Créé le 1er janvier 2016, sous l'impulsion de la direction générale des Hospices Civils de Lyon, *l'Institut du Vieillissement*, I-Vie, adapte les services des HCL aux enjeux du vieillissement.

Il a deux priorités : améliorer l'offre de soins dédiée aux personnes âgées et repousser la dépendance.

L'Institut agit en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du parcours de soins et promeut la recherche comme un vecteur majeur de lutte contre la dépendance.

L'I-Vie couvre l'ensemble du territoire lyonnais. Il représente 1 200 lits et places des Hospices Civils de Lyon.

Eu égard à leurs objectifs convergents, la Ville de Lyon, le CCAS et l'Institut du Vieillissement ont décidé de travailler ensemble au service du bien vieillir à Lyon sur 3 axes stratégiques : lien social, activités physiques, nutrition.

Aussi, les termes d'un projet de convention de partenariat entre l'Institut du Vieillissement (Hospices Civils de Lyon), la Ville de Lyon et le CCAS, joint au rapport, sont-ils soumis à votre approbation.

Cette convention précise les obligations réciproques des parties prenantes en faveur de l'amélioration du parcours d'accompagnement des seniors, du développement de la formation et des réseaux professionnels, ainsi que de l'innovation et de la co-construction de projets.

Le CCAS et l'I-Vie s'engagent ainsi à collaborer pour développer les réseaux professionnels et les articulations entre les 15 résidences seniors et 4 EHPAD du CCAS d'une part, et les services de l'I-Vie d'autre part, afin d'améliorer les parcours d'accompagnement et de prise en soins des seniors lyonnais du domicile à l'EHPAD.

Par ailleurs, le CCAS et l'I-Vie sont associés dans le cadre de la réorganisation capacitaire EHPAD sur le territoire.

En effet, suite à la réorganisation des activités d'hébergement des HCL, et plus précisément l'arrêt de l'activité d'EHPAD, une partie des capacités EHPAD HCL actuelles fera l'objet d'un transfert vers les EHPAD du CCAS en lien avec un projet d'extension capacitaire.

Enfin, l'innovation est au cœur du défi face au vieillissement.

Le CCAS et la Ville de Lyon s'engagent à participer à des expérimentations proposées et portées par l'I-Vie pour le bien vieillir des seniors.

La validation conjointe de l'intérêt scientifique et qualitatif des projets retenus par l'I-Vie, le CCAS et la Ville de Lyon, sont un préalable obligatoire. Le suivi et l'évaluation par des indicateurs formalisés devront également être assurés pour chacun d'eux.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon, le CCAS de la Ville de Lyon et les Hospices Civils de Lyon (Institut du Vieillissement) relative à des actions communes en faveur de la prévention du vieillissement des seniors sur le territoire de la Ville de Lyon est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Françoise RIVOIRE